



Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : autorisation@ecrins-parcnational.fr

Demandeur (société hélicoptère) **SAF Huez, M. Gilles SARRET** 04.76.80.65.49 / 06.08.30.38.90

Aéronef (type couleur immatriculation) **F HBFIB3 blanc/rouge**

Bénéficiaire (nom + téléphone) **edf +pelissier**

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
2-109 a 2 10	les ougiers	prise d'eau lauvitel		7		debut de chantier prise d'eau edf duree 10 jours ,4 interventions du saf

COPIE AU CHEF DE SECTEUR OISANSVALBONNAIS

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

Compte rendu obligatoire par email (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

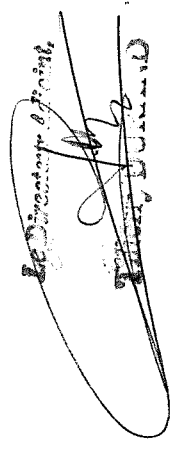
autorisation accordée refusée

N°

Suivi par :

à Gap, le

Le Directeur,



Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national